ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 82086

Texte de la question

Alors que les dépenses consacrées aux affections bucco-dentaires représentent le troisième poste de dépenses de santé M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de lui préciser les intentions du Gouvernement en matière de prévention, notamment pour ce qui est des enfants. - Question transmise à M. le ministre de la santé et des solidarités.

Texte de la réponse

La santé bucco-dentaire de la population - et des jeunes générations en particulier - s'est sensiblement améliorée depuis deux décennies, notamment grâce à la fluoration des pâtes dentifrices et à l'utilisation du sel alimentaire fluoré. Cependant, les affections bucco restent extrêmement fréquentes et très inégalement réparties. Elles peuvent retentir - parfois gravement - sur l'état général et la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes et constituent donc un véritable problème de santé publique. Le Gouvernement entend répondre à cette situation notamment par un renforcement de la prévention. Dans cette perspective, le ministre de la santé et des solidarités a annoncé, le 25 novembre dernier, plusieurs mesures qui visent à éviter l'apparition des lésions et à favoriser les soins précoces. Ainsi, un examen bucco-dentaire de prévention sera désormais systématique à 6 et 12 ans et sera pris en charge à 100 % de même que les soins consécutifs à cet examen ; ses bénéficiaires seront en outre dispensés de l'avance des frais et bénéficieront d'une mesure d'éducation à la santé à l'école. D'autres actions seront entreprises en direction de groupes de populations présentant des risques spécifiques : les femmes enceintes, les enfants de quatre ans, les retraités et les personnes dépendantes feront l'objet de mesures qui seront d'abord mises en oeuvre dans un nombre limité de départements (3), puis, après évaluation, adaptées et étendues en 2007 aux régions dont dépendent ces départements. Enfin, un effort particulier sera fait pour développer la prévention et de dépistage précoce des cancers buccaux, pathologie grave dont la prévalence en France est la plus élevée d'Europe. Par ailleurs, les partenaires conventionnels, caisses d'assurance maladie et organisations représentatives des chirurgiens-dentistes, s'attachent, par la négociation, à prendre en compte à la fois les préoccupations des professionnels et les attentes de la population en matière d'accès aux soins, qu'il s'agisse de la liste des actes et traitements que la collectivité prend en charge ou du taux de remboursement de ces actes.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 82086
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : santé et solidarités

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE82086

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11986
Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6645